



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-034-2025-10

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2025

Sommaire

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt /

IDF-2025-09-22-00025 - Arrêté n°2025-339 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 4
IDF-2025-09-22-00026 - Arrêté n°2025-340 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 6
IDF-2025-09-22-00027 - Arrêté n°2025-341 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 8
IDF-2025-09-22-00028 - Arrêté n°2025-342 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 10
IDF-2025-09-22-00029 - Arrêté n°2025-343 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 12
IDF-2025-09-22-00030 - Arrêté n°2025-344 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 14
IDF-2025-09-22-00031 - Arrêté n°2025-345 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 16
IDF-2025-09-22-00032 - Arrêté n°2025-346 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 18
IDF-2025-09-22-00033 - Arrêté n°2025-347 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 20
IDF-2025-09-22-00034 - Arrêté n°2025-348 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 22
IDF-2025-09-22-00035 - Arrêté n°2025-349 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 24
IDF-2025-09-22-00036 - Arrêté n°2025-350 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 26
IDF-2025-09-22-00037 - Arrêté n°2025-351 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 28
IDF-2025-09-22-00038 - Arrêté n°2025-352 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 30
IDF-2025-09-22-00039 - Arrêté n°2025-353 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 32
IDF-2025-09-22-00040 - Arrêté n°2025-354 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 34
IDF-2025-09-22-00041 - Arrêté n°2025-355 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 36
IDF-2025-09-22-00042 - Arrêté n°2025-356 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 38

IDF-2025-09-22-00043 - Arrêté n°2025-357 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 40
IDF-2025-09-22-00044 - Arrêté n°2025-358 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 42
IDF-2025-09-22-00045 - Arrêté n°2025-359 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 44
IDF-2025-09-22-00046 - Arrêté n°2025-360 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 46
IDF-2025-09-22-00047 - Arrêté n°2025-361 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 48
IDF-2025-09-22-00048 - Arrêté n°2025-362 portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB (1 page)	Page 50

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00025

Arrêté n°2025-339 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-339
Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un logiciel IMUSE, numéro d'inventaire LOG-002.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspb.fr
www.pspb.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00026

Arrêté n°2025-340 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-340

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un ordinateur APPLE IMAC, numéro d'inventaire MBI-001.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00027

Arrêté n°2025-341 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-341

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un ordinateur APPLE MACBOOK, numéro d'inventaire MBI-002.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00028

Arrêté n°2025-342 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-342

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'une imprimante, numéro d'inventaire MBI-003.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00029

Arrêté n°2025-343 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-343

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un ordinateur MACBOOK, numéro d'inventaire MBI-004.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00030

Arrêté n°2025-344 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-344

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un ordinateur, numéro d'inventaire MBI-009.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspb.fr
www.pspb.fr

SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00031

Arrêté n°2025-345 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-345

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un ordinateur, numéro d'inventaire MBI-010.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbbs.fr
www.pspbbs.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00032

Arrêté n°2025-346 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-346

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'une tour de duplication de CD, numéro d'inventaire MBI-011.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00033

Arrêté n°2025-347 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-347

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un ordinateur, numéro d'inventaire MBI-012.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00034

Arrêté n°2025-348 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-348

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un ordinateur, numéro d'inventaire MBI-013.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00035

Arrêté n°2025-349 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-349

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un ordinateur APPLE IMAC, numéro d'inventaire MBI-015.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00036

Arrêté n°2025-350 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-350
Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un ordinateur APPLE IMAC, numéro d'inventaire MBI-016.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspb.fr
www.pspb.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00037

Arrêté n°2025-351 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-351

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un ordinateur APPLE IMAC, numéro d'inventaire MBI-019.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00038

Arrêté n°2025-352 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-352

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un ordinateur MACBOOK PRO, numéro d'inventaire MBI-025.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00039

Arrêté n°2025-353 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-353

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'une imprimante, numéro d'inventaire MBI-026.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00040

Arrêté n°2025-354 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-354
Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme de mobilier de bureaux, numéro d'inventaire MOB-006.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00041

Arrêté n°2025-355 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-355
Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme de mobilier de bureaux, numéro d'inventaire MOB-007.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbbs.fr
www.pspbbs.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00042

Arrêté n°2025-356 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-356

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme de mobilier de bureaux, numéro d'inventaire MOB-008.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00043

Arrêté n°2025-357 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-357

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme de mobilier de bureaux, numéro d'inventaire MOB-009.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00044

Arrêté n°2025-358 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-358

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme de mobilier de bureaux, numéro d'inventaire MOB-010.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00045

Arrêté n°2025-359 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-359

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un aménagement de bureaux, numéro d'inventaire MOB-014.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbbs.fr
www.pspbbs.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00046

Arrêté n°2025-360 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-360

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un aménagement de bureaux, numéro d'inventaire MOB-017.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbbs.fr
www.pspbbs.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00047

Arrêté n°2025-361 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-361

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La mise à la réforme d'un aménagement de bureaux, numéro d'inventaire MOB-018.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

—
Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

—
+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbbs.fr
www.pspbbs.fr

—
SIRET 20003918800012
APE 8412Z

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-22-00048

Arrêté n°2025-362 portant décision de mise à la
réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Arrêté n°2025-362

Portant décision de mise à la réforme d'un bien appartenant au PSPBB

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 25 juin 2020 et notamment son article 12 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant l'obsolescence du bien concerné ;

DECIDE

Article 1^{er} – La cession à titre onéreux d'un piano, numéro d'inventaire MUS-029.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 22/09/2025

Claude GEORGEL
Directeur
Signé

Siège Social
14, rue de Madrid
75008 Paris

Administration
18, rue Janssen
75019 Paris

+33 (0)1 40 55 16 64
contact@pspbb.fr
www.pspbb.fr

SIRET 20003918800012
APE 8412Z